

**Tarifs des activités du Conservatoire Intercommunal de Musique
Et des Arts du SIVOM de Villefranche-sur-Mer
Pour l'exercice 2023 – 2024**

Les tarifs 2023-2024 sont applicables, conformément au règlement intérieur du Conservatoire Intercommunal de Musique & des Arts du SIVOM de Villefranche-sur-Mer, aux enfants ou familles justifiant d'une résidence sur le canton de Villefranche-sur-Mer ou dont la famille (père / mère) est soumise aux rôles des contributions directes prélevés par l'une des communes membres du SIVOM ou dont la famille (père / mère) est employée par une personne physique ou morale dont le siège social est fixé sur l'une des six communes membres du SIVOM.

La même personne, mineure ou adulte, conjointement inscrite à plusieurs disciplines dispensées au sein du Conservatoire (musique, danse jazz, danse classique, arts plastiques ou théâtre) bénéficiera d'une réduction de 50%, à partir de la deuxième discipline et pour toutes les autres disciplines sur le ou les tarif(s) le moins élevé.

Tarifs du Conservatoire Intercommunal de Musique & Arts

Les tarifs relevant des activités du Conservatoire Intercommunal de Musique et des Arts sont applicables du 11 septembre 2023 jusqu'au 29 juin 2024 et sont les suivants :

Enseignement Musical relevant du Conservatoire Intercommunal de Musique et des Arts

- **Cotisation : 11.92 € par an** (cotisation ajoutée au premier trimestre d'adhésion quelle que soit la période.)
- Cycle 1
 - Enfant mineur résident canton : 106.68 € par trimestre
 - Enfant mineur résident canton à partir du 3^e adhérent de la même famille: 53.85 € par Trimestre
 - Enfant mineur non résident canton (avec dérogation) : 157.07 € par trimestre
 - Adulte résident canton : 142.26 € par trimestre
 - Adulte non résident canton (avec dérogation) : 194.12 € par trimestre
- Cycle 2
 - Enfant mineur résident canton : 127.45 € par trimestre
 - Enfant mineur résident canton à partir du 3^e adhérent de la même famille: 64.11 € par trimestre
 - Enfant mineur non résident canton (avec dérogation) : 176.29 € par trimestre
 - Adulte résident canton : 197.07 € par trimestre
 - Adulte non résident canton (avec dérogation) : 260.79 € par trimestre

- Cycle 3
 - Enfant mineur résident canton : 134.70 € par trimestre
 - Enfant mineur résident canton à partir du 3^e adhérent de la même famille: 68.41 € par trimestre
 - Enfant mineur non résident canton (avec dérogation) : 189.46 € par trimestre
 - Adulte résident canton : 219.05 € par trimestre
 - Adulte non résident canton (avec dérogation) : 288.68 € par trimestre
- Musique d'ensemble, musique actuelle, chorale, éveil musical, orchestre, 87.44 € par trimestre pour les adhérents « canton et hors canton » hors cycle.

Enseignement de la Danse: relevant du Conservatoire Intercommunal de Musique et des Arts

- **Cotisation : 11.92 €** (par an cotisation ajoutée au premier trimestre d'adhésion quelle que soit la période.)
- Tarification trimestrielle par personne exprimée en euros

	<u>1H/semaine</u>	<u>1H30/semaine</u>	<u>2H/Semaine</u>
Enfant mineur résident canton	87.44 €	97.07€	106.68 €
Enfant mineur non résident (avec dérogation)	127.45 €	141.56€	155.65 €
Adulte résident canton	106.68 €	118.52€	130.15 €
Adulte non résident canton (avec dérogation)	155.65 €	172.77€	189.89 €

Enseignement des Arts plastiques (peinture, dessin, céramique) : relevant du Conservatoire Intercommunal de Musique et des Arts

Cotisation : 11.92 € par an (cotisation ajoutée au premier trimestre d'adhésion quelle que soit la période.)

Enfant mineur résident canton	53. 34 € par trimestre
Enfant mineur hors canton (avec dérogation)	79.88 € par trimestre
Adulte résident canton	71.17 € par trimestre
Adulte hors canton (avec dérogation)	97.06 € par trimestre